



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déménagement

Question écrite n° 32631

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les perspectives d'application de la réduction du temps de travail dans les entreprises de déménagement. Outre la hausse de leurs coûts dans un secteur largement ouvert à la concurrence européenne, ces entreprises rencontrent des problèmes particuliers. En effet, leur activité est très irrégulière d'un mois à l'autre et elles emploient énormément de main-d'oeuvre. Il est donc difficile d'appliquer une « norme » à ces entreprises qui s'inquiètent notamment de la forte augmentation de leurs coûts. Par ailleurs, ce secteur d'activité serait particulièrement concerné par une diminution des charges sur les bas salaires. Il lui demande donc comment elle entend répondre aux préoccupations spécifiques à cette profession tant en ce qui concerne la réduction du temps de travail que la baisse des charges.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32631

Rubrique : Services

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4237